



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**Division des Personnels
Enseignants
Service Actes Collectifs
DPE4**

Jury académique du 2nd degré

Affaire suivie par

Perrine JACOT
Téléphone
01 57 02 69 34

Mél
actesco.dpe@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil,

-**Vu** le code de l'éducation ;

-**Vu** le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation;

-**Vu** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

-**Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;

- **Vu** l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2019 portant nomination des personnels intéressés en qualité de conseiller principal d'éducation stagiaire ;

-**Vu** les propositions du jury académique du 1^{er} juillet 2020,

Arrête

Article 1 :

Sont admis(es) et titularisé(e)s après délibération du jury académique d'évaluation et de titularisation, les conseiller(ère)s principa(les)ux d'éducation stagiaires dont les noms figurent en annexe.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter du 1^{er} septembre 2020, sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé.

Article 3 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 8 juillet 2020

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT

ANNEXE

Jury académique des conseillers principaux d'éducation (CPE) stagiaires - session de juin 2020

Conseiller(ère)s principaux d'éducation stagiaires admis(es) dans le corps des CPE sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Discipline	Date du concours
MM	ARGHYRIS	ARGHYRIS	AGATHE	EDUCATION	2019
MM	BAYO	BAYO	DIANKEMBA	EDUCATION	2019
M.	BELBOUAB	BELBOUAB	YACINE	EDUCATION	2019
MM	BENOUADAH	BENOUADAH	SOPHIE	EDUCATION	2019
MM	BOULANGER	BOULANGER	CLEMENCE	EDUCATION	2019
MM	BOUVET	BOUVET	MANON CAMILLE A	EDUCATION	2019
MM	BRANDT POMARES	BRANDT POMARES	LAURANNE	EDUCATION	2019
MM	CHAIB	CHAIB	IMENE	EDUCATION	2019
MM	DAUTREVAUX	DAUTREVAUX	MARIE	EDUCATION	2019
MM	DEVEAUX	DEVEAUX	CAPUCINE	EDUCATION	2019
MM	DORVILLE	DORVILLE	AURELIE	EDUCATION	2019
M.	HAMON	HAMON	ALEXANDRE	EDUCATION	2019
MM	IDANI	IDANI	NAJWA	EDUCATION	2019
M.	LORHO	LORHO	PIERRE	EDUCATION	2019
MM	MARTHIENS	MARTHIENS	NOEMIE	EDUCATION	2019
MM	MAXE	MAXE	SALOME	EDUCATION	2019
MM	NOIRET	NOIRET	ALICE	EDUCATION	2019
MM	ORCEL	ORCEL	CLARA	EDUCATION	2019
MM	POMMATAU	POMMATAU	ANAIIS	EDUCATION	2019
M.	SAMMIEZ	SAMMIEZ	BAPTISTE	EDUCATION	2019
MM	TONNERRE	TONNERRE	EMMANUELLE	EDUCATION	2019
MM	VILLANOVA	VILLANOVA	SOLENE	EDUCATION	2019
MM	ZAJAC	ZAJAC	BARBARA	EDUCATION	2019
M.	ZEGHOUDI	ZEGHOUDI	NASSIM	EDUCATION	2019
MM	ZINA	ZINA	YAMINA	EDUCATION	2019